

**ARRÊTÉ DE RESULTAT D'ADMISSION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN ALLEMAND
SESSION 2023**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003,

Vu la note de service ministérielle n° 2019-104 du 16 juillet 2019

Vu la délibération du jury en date du 10 mars 2023

Arrête

Article 1 :

Les candidats dont les noms suivent sont admis à la certification complémentaire en allemand :

MME BAUDRY Ludivine, professeure des écoles, école primaire de Sigy en Bray,
MME DELOBEL Lucie, professeure des écoles, école Gustave Flaubert, Maromme,
MME DESINTEBIN Laurianne, professeure certifiée de mathématiques, collège G. de Maupassant, Fleury sur Andelle,
M. LE MORVAN Éric, professeur agrégé de mathématiques, lycée M. Sambat, Sotteville-Lès-Rouen.

Article 2 :

Les intéressés bénéficient de la certification complémentaire à la date de délibération du jury.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 14 mars 2023

Rectrice de la région académique Normandie,
rectrice de l'académie de Normandie
chancelière des universités,

Christine GAVINI-CHEVET